

et pour agir comme Membres du Comité conjoint de la Bibliothèque, présente à la Chambre le premier Rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité a pris en considération les Rapport du Bibliothécaire pour les deux années dernières au sujet de l'insuffisance du local maintenant disponible pour la bibliothèque.

Il a constaté que les appartements, maintenant occupés par la bibliothèque, sont encombrés de livres d'une manière embarrassante et ne permettent plus de faire de nouvelles acquisitions de livres. Dans plusieurs cas, des doubles rangées de livres sont inévitablement placées sur les mêmes tablettes. Un nombre considérable de volumes qu'il n'y a pas moyen de placer dans la Bibliothèque, faute d'espace, sont transportés dans d'autres parties de l'édifice. Ces inconvénients entravent nécessairement la mise à exécution d'un système convenable d'arrangement et de classification, et rendent difficile pour le Bibliothécaire de trouver sans inconvénient et sans perte de temps les livres qu'on lui demande.

Il est évident que les livres ne seraient pas en sûreté contre l'incendie, s'il s'en déclarait dans la présente Bibliothèque; et vu les défauts dans la construction du toit, beaucoup de dommage résulte de la pluie ou de la neige fondue qui pénètrent par les plafonds ou les abajour dans les appartements inférieurs.

De plus, le comité remarque avec beaucoup de regret que plusieurs volumes ont été endommagés par suite de la proximité, dans certaines parties de la Bibliothèque, des bouches de chaleur, inconvénient qui est inévitable et qui doit nécessairement se faire sentir davantage aussi longtemps que les livres resteront où ils sont à présent.

Sous ces circonstances, le comité croit de son devoir de recommander l'achèvement sans délai de la nouvelle Bibliothèque.

Le comité est convenu unanimement qu'il est absolument nécessaire pour la sécurité et la conservation de la magnifique collection de livres appartenant à la Législature, dont la valeur est estimée à cinquante mille louis, que la dite construction soit achevée le plutôt possible.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit renvoyé au Comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

*Résolu*, Que cette Chambre conçoit dans le premier Rapport du Comité spécial nommé au sujet de l'opportunité de rapporter et publier les débats de cette Chambre.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un Comité Conjoint au sujet de l'opportunité de rapporter et publier les débats du Parlement, et informant Leurs Honneurs que l'Honorable M. Tupper, l'Honorable M. Anglin, l'Honorable M. Holton, l'Honorable M. Blanchet, l'Honorable M. Beaubien, M. McKenzie, M. Chamberlin, M. Cartwright, M. McDonald (Lunenburg), M. O'Connor et M. Beatty agiront comme Membres du dit Comité Conjoint de la part de cette Chambre.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. Tupper porte le dit Message au Sénat.

*Ordonné*, Que M. Masson (Soulanges), ait la permission d'introduire un Bill concernant les Poids et Mesures.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour Lundi prochain.

*Ordonné*, Que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue quant au Bill pour incorporer la compagnie du Chemin de Fer de Jonction de Montréal et Champlain.

*Ordonné*, Que M. Sriver ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de Montréal et Champlain.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.